

DEVIS (C.P.F. & FIF/PL) & BULLETIN D'INSCRIPTION

Titre de la Formation : L'Anglais Juridique pour Assistant(e)s Juridiques et Paralegals

Durée de la formation : une journée (6 heures) de 10h00 à 17h00

Sessions - merci d'indiquer votre choix :

le 16 mai 2018

ou

le 1^{er} novembre 2018

Formatrice : Annoushka CHAILLET – n° de Déclaration d'activité : 11 75 45323 75

Lieu de la formation : 67, boulevard Haussmann ou 112, avenue Kléber à PARIS

Plan détaillé de la formation :

L'anglais juridique pour assistant(e)s juridiques et paralegals

* Outils théoriques :

Introduction aux systèmes juridiques anglo-saxons (droit des affaires et procédure) et
Aux différences d'approches en termes de pratiques juridiques

* Outils pratiques :

Rédaction de courriers et e-mails,
Utilisation du téléphone et accueil des clients
Etude des différences culturelles

NOTE : Cette formation hautement interactive, est essentiellement basée sur des cas pratiques.

La formation sera effectuée en anglais.

Coût total : 720 euros HT, soit 864 euros TTC si inscription au plus tard 30 jours avant la session choisie au lieu de 1.200 euros T.T.C. Des facilités de paiement peuvent être accordées sur demande motivée.

Il est précisé que pour toute annulation dans un délai de 30 jours avant la session choisie, des frais d'annulation de 200 euros vous seront facturés. Les annulations ne sont plus acceptées 10 jours ouvrés avant la date de la formation.

Informations sur le Bénéficiaire :

Nom et Prénom :

Adresse :

Code Postal et Ville :

Téléphone :

Email :

Nombre d'heures CPF :

Informations sur l'employeur (si le Bénéficiaire est salarié) :

Société :

Adresse de la Société :

Code Postal et Ville :

Nom du responsable :

Téléphone :

Email :

Si ce devis vous agréé, il conviendra de nous le retourner à l'adresse en tête de page accompagné de votre règlement. Votre inscription sera alors validée et nous prendrons contact avec vous pour vous délivrer tous les documents dont vous avez besoin (convention, facture et autres attestations).

Signature et mention obligatoire « *Bon pour accord* » du Bénéficiaire (si profession libérale) ou d'un représentant légal de la Société, ainsi que cachet de la Société le cas échéant :